

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	Mélange
Nom du produit	Concentré pour Pulvérisation Géraniol GERANIOV1
Code du produit:	GERANIOV1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage industriel/professionnel **Produit biocide**

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BIOCINOV

20, Rue Claude Monet
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon - FRANCE
T +33 (0) 4 81 91 31 45
contact@biocinov.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2. Identification des dangers.

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indication de danger:

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Lésions oculaires graves / Irritation oculaire, Catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique, Catégorie 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique. Catégorie 3.	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets néfastes physico-chimiques, pour la santé de l'homme et pour l'environnement

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions Oculaires Graves. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage.

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H315 : Provoque l'irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque des lésions Oculaires Graves.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CONCENTRÉ POUR PULVÉRISATION GÉRANIOL GERANIOV G10

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence:	P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
	P264	Laver les mains et les avant-bras soigneusement après manipulation.
	P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux/ du visage.
	P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
	P304+P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P321	Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours. sur cette étiquette)
	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
	P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
	P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée.

Phrases supplémentaires

EUH208 Contient du Géraniol (106-24-1). Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers.

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants.

3.1. Substances.

Informations non pertinentes.

3.2. Mélanges.

Nom	Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
Géraniol	CAS: 106-24-1 CE: 203-377-1	10	Irritation Cutanée 2, H315, Lésion Oculaire 1, H318 Allergie cutanée 1, H317
Isopropanol (Propan-2-ol)	CAS: 67-63-0 CE: 200-661- 7	< 20	Liquide inflammable 2 : H225 Irritation des yeux 2, H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles 3 : H336
Cocamidoprop Ylamine Oxyde	CAS: 68155-09-9	< 20	Irritation des yeux 2, H319 Toxicité pour le milieu aquatique 1 : H400 Nocif pour le milieu aquatique, effets à long terme 3 : H412

Texte intégral des Mentions de Danger (H): Voir la section 16

RUBRIQUE 4. Premiers secours.

4.1. Description des premiers secours.

Général :	Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise
Inhalation	Si la personne a des difficultés à respirer, transportez la à l'air frais et au repos dans une position confortable pour respirer. Si le problème persiste, consultez un médecin.
Contact avec les yeux :	Rincer les yeux avec précaution avec de l'eau pendant quelques minutes. Enlever les lentilles de contact si l'opération est facile. Continuer de rincer. Appeler un médecin immédiatement.
Contact avec la peau :	Laver la peau contaminée avec de l'eau / une douche pendant au moins 15 minutes. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Demander un avis médical/consulter un médecin si l'irritation persiste.
Ingestion :	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Inhalation:	Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
Ingestion:	Nausées ou vomissements.

CONCENTRÉ POUR PULVÉRISATION GÉRANIOL GERANIOV G10

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Contact avec la peau: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction allergique.

Contact oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie.

5.1. Moyens d'extinction.

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS Ce produit n'est pas inflammable. Utilisez un extincteur à mousse, à dioxyde de carbone ou à poudre.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS Ne pas utiliser le jet d'eau à haute pression

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Produits dangereux de décomposition en cas d'incendie : le feu provoque la formation de gaz toxiques, dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO).

5.3. Conseils aux pompiers.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie : S'il n'y a pas de risque, retirer le produit de la zone d'incendie. Éteindre avec un extincteur approprié.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Protection du visage, gants de protection et casque. Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la **section 8** de la fiche de données de sécurité. Évitez de respirer les gaz et évitez tout contact avec les yeux et la peau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Évitez de rejeter dans l'environnement. Éliminer le contenu / récipient.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Petits déversements: Nettoyer avec un matériau absorbant.

Grands déversements: Utiliser du sable sec ou de la terre. Mettre les déchets contaminés dans des barils / conteneurs. Laver avec de l'eau pendant un certain temps. Signaler immédiatement aux autorités.

6.4. Référence à d'autres rubriques.

Voir la **section 8** pour la protection personnelle.

Voir la **section 11** pour plus d'informations sur les dangers pour la santé.

Voir la **section 13** pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Lire les instructions avant utilisation et suivre les recommandations du fabricant.

Assurez la bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement personnel de protection. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer les vapeurs. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Après manipulation, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon. Pendant l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Garder le contenant bien fermé. Conserver le récipient dans un endroit frais, sec et ventilé. Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux. Protéger de la lumière. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des substances oxydantes, des acides forts et des bases.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Les utilisations identifiées de ce produit sont détaillées dans la section 1.2.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle.

8.1. Paramètres de contrôle.

Il n'y a pas de limites d'exposition enregistrées pour les composants.

CONCENTRÉ POUR PULVÉRISATION GÉRANIOL GERANIOV G10

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

8.2. Contrôles de l'exposition.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation adéquate. Respectez les limites d'exposition professionnelle et n'inhalez pas la fumée. Fournir une douche oculaire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle :

Protection respiratoire: Aucune recommandation spécifique n'est formulée, mais une protection respiratoire peut être requise dans des circonstances exceptionnelles en cas de pollution atmosphérique excessive.

Protection des yeux et du visage : Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial.

Protection des mains : Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact direct avec la peau.

Protection de la peau: Porter un tablier ou des vêtements de protection pour éviter toute possibilité de contact avec la peau.

Mesures d'hygiène: Retirer les vêtements contaminés. Utilisez une crème pour la peau appropriée pour éviter le dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit.

8.2.3. Contrôles d'exposition environnementale :

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect :	Liquide
Odeur :	Caractéristique
Couleur :	Transparente
pH (solution à 10 %) :	6,5 ± 2
Densité (à 25°C) :	0,95 ± 0.05 g/ml
Viscosité :	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition :	Aucun renseignement disponible
Point de congélation :	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair :	Aucun renseignement disponible
Solubilité :	Soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations.

Aucune

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité.

10.1. Réactivité.

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique.

Stable dans des conditions de température normales et utilisation recommandée. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter.

Ne l'exposez pas à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles.

Comburent puissant et substance alcaline.

10.6. Produits de décomposition dangereux.

En cas d'incendie : dioxyde de carbone (CO₂) ou monoxyde de carbone (CO).

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques.

Aucune étude disponible sur le mélange ; la classification CLP est basée sur un calcul ; les données sur la toxicité des composants dangereux pour la santé sont les suivantes :

11.1. Informations sur les effets toxicologiques.

Toxicité aiguë

/

Inhalation : À des concentrations élevées, les vapeurs peuvent provoquer une irritation du système respiratoire, une toux et une irritation.

CONCENTRÉ POUR PULVÉRISATION GÉRANIOL GERANIOV G10

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Ingestion : Provoque une gêne en cas d'ingestion. Peut provoquer des blessures internes.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée et une réaction allergique.

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques.

12.1. Toxicité.

Contient des substances classées comme dangereuses pour l'environnement ainsi que des composants nocifs pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité.

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation.

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol.

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes.

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination.

Informations générales:

Les précautions de sécurité valables pour l'utilisation du produit doivent être prises en compte lors du stockage des déchets.

13.1. Méthodes de traitement des déchets.

Éliminer le contenu et le contenant selon les instructions de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport.

Non classé comme marchandise dangereuse selon les réglementations de transport.

14.1. Numéro ONU (ADR/RID/ADN – IMDG – IATA).

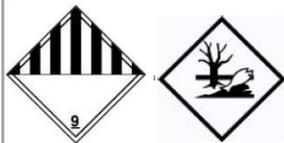
3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU.

SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (GERANIOL)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport.

9



14.4. Groupe d'emballage (ADR/RID/ADN – IMDG – IATA).

III

14.5. Dangers pour l'environnement.

Substance dangereuse pour l'environnement / polluant marin : Oui.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Pas d'information.

CONCENTRÉ POUR PULVÉRISATION GÉRANIOL GERANIOV G10

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC.

Pas d'information..

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Règlement (CE) 1907/2006 (REACH),
Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission modifiant le Règlement (CE) 1907/2006
Règlement (CE) 1272/2008 (CLP),
Directive 2006/15/CE de la Commission
Directive 2000/39/CE de la Commission
Directive 91/689/CEE du Conseil
ADR - Accord Européen relatif au Transport International de Marchandises Dangereuses par Route,

15.2. Évaluation de la sécurité chimique.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance / ce mélange par le fournisseur.

RUBRIQUE 16. Autres informations.

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH 208:	Contient ... Peut produire une réaction allergique

Légende :

ADR	Accord Européen relatif au Transport International de Marchandises Dangereuses par Route
RID	Réglementation relative au transport ferroviaire international des marchandises dangereuses.
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.
N° CAS	Numéro d'Index de Chemical Abstracts Service (CAS, division de l'American Chemical Society).
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
CLP	Règlement de Classification, étiquetage et emballage des substances chimiques
N° EC	Numéro Commission Européen
GHS	Système Général Harmonisé de Classification et d'étiquetage des Produits Chimiques
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG	Code Maritime International des Matières Dangereuses
PBT	Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
vPvB	Très Persistante, Très Bioaccumulative

FDS UE (Annexe II REACH)

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.

Date de mise à jour: /